

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p align="center">MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit privé » Responsable de la mention : M. Roger Bernardini, Professeur</p> <p align="center">Spécialité à finalité professionnelle (M2) : Gestion des contentieux privés</p> <p align="center">Responsable : Natalie Fricero, Professeure</p>	<p align="center">Offre de formation Master 2</p>
--	--	---

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 2, spécialité professionnelle «Gestion des contentieux privés» a pour vocation de fournir une formation approfondie sur l'ensemble des procédures et processus amiables permettant de régler les différents contentieux privés. Elle entend délivrer aux étudiants les connaissances suffisantes pour appréhender les principes de fonctionnement et les procédures concrètes des différents modes de résolution des contentieux. Elle permet aussi, par le concours des professionnels, de transmettre l'expérience acquise par les praticiens en matière de gestion des conflits.

Insertion professionnelle

La spécialité «Gestion des contentieux privés» prépare les étudiants à tous les métiers judiciaires et juridictionnels en les rendant directement opérationnels. La finalité est soit de leur ouvrir une possibilité d'embauche (en entreprise, dans les collectivités, les associations et, généralement tous les organismes qui sont confrontés à des contentieux particuliers...), soit de leur offrir une préparation aux examens et concours (accès à l'Ecole de formation des avocats, au Concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature...). Il s'agit aussi de permettre aux professionnels de remplir leur exigence de formation continue (avocats, huissiers de justice, experts-comptables, médiateurs, arbitres...). La formation est ouverte en alternance, ce qui permet à des entreprises de financer le cursus de l'étudiant.

Conditions d'accès et pré-requis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en sciences juridiques (droit privé, sciences criminelles, carrières juridiques ou droit des affaires) ou d'un diplôme jugé équivalent. **Sélection sur dossier.**

- **Dossier de candidature** à télécharger sur le site droit.unice.fr (« Comment s'inscrire en M2 ») :
à partir du 2 mai
- **Date limite** de dépôt des dossiers : **mi-juin (date précise : voir le site)**
- **Résultat : courant juillet**

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : droit.unice.fr

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure/.

Préparer le Master Gestion des contentieux privés en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Département Alternance : Tel. +33(0)4.92.15.71.31 – Courriel : dep-alternance-droit@unice.fr.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **200 heures** hors stage.

Un stage doit être effectué, d'une **durée minimale de deux mois**, chez un professionnel du contentieux (avocat, avoué, huissier de justice, association, expert comptable, tout service juridique ou contentieux d'une administration, juridiction, centre d'arbitrage...).

Le stage donne lieu à un rapport de stage qui fait l'objet d'une évaluation par un Enseignant responsable du stage, ainsi qu'à une évaluation par le Maître de stage, notamment à l'aide d'un questionnaire détaillé.

Contrôle des connaissances

1. Quatre Unités d'Enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et travail personnel encadré (stage et rapport de stage).

La présence aux enseignements est obligatoire.

2. Le contrôle des connaissances est organisé sans admissibilité préalable, de la manière suivante :

- **Unité 1** : une notation continue (notée sur 20, sur une des matières enseignées, coefficient 1)
- **Unité 2** (notée sur 60) : une épreuve écrite de 3 heures (notée sur 40) portant sur deux des contentieux enseignés, choisis et communiqués aux étudiants par l'équipe pédagogique 1 mois avant l'examen, et deux notes de contrôle continu chacune sur 10, en procédure civile et en procédure pénale (note totale de contrôle continu sur 20).
- **Unité 3** : une épreuve orale notée sur 20 (coef.1), portant sur 2 des 3 matières enseignées, choisies et communiquées aux étudiants par l'équipe pédagogique 1 mois avant l'examen.
- **Unité 4** : un rapport de stage est noté sur 20 (coefficient 3)

Le **1er semestre** est obtenu avec une moyenne de 10 sur 20.

Le **2ème semestre** est obtenu avec une moyenne de 10 sur 20.

3. **La compensation** a lieu au sein des Unités d'Enseignements; elle est semestrielle et annuelle.

4. **Une seule session d'examen** est organisée, aux dates prévues en accord avec le Directeur de l'UFR Droit et au plus tard le 30 juin.

Au vu de justifications sérieuses, le Directeur du M2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus M2 sur deux ans.

5. **Accomplissement du stage** : Le diplôme ne sera pas délivré, quelles que soient les notes obtenues, si le stage d'une durée minimale de 8 semaines n'a pas été totalement accompli, avec rédaction d'un rapport de stage.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Programme des études (sous réserve de modifications)

SEMESTRE 1

Matières	Nombres d'heures	ECTS	Nom de l'Enseignant
UE 1 - La gestion consensuelle des conflits			
La pratique des modes alternatifs de résolution des différends	15 h	5	Cécile Schwal, <i>Avocate</i>
La médiation	12 h	2	Jean-Jacques Di Cristo, <i>Médiateur</i>
Le cadre juridique et déontologie des professionnels	15 h	5	Natalie Fricero, <i>Professeure</i>
TOTAL UE 1	42 h	12	
UE 2 - La gestion du contentieux juridictionnel			
1° Principes fondamentaux du procès civil	15 h	6	Natalie Fricero, <i>Professeure</i>
2° Contentieux civil : Contentieux construction	10 h		Françoise Assus-Jutner, <i>Avocate</i>
3° Contentieux pénal :	30 h	6	
- Principes fondamentaux	(15 h)		Jean-Raphaël Demarchi, <i>MC</i>
- et Etudes de dossiers	(15 h)		Stéphane Choukroun, <i>Avocat</i>
4° Contentieux de l'immobilier et des biens	10 h	3	Yves Strickler, <i>Professeur</i>
5° Contentieux de la famille	10 h	3	Joëlle Toesca-Zonino, <i>Avocate</i>
6° Contentieux au sein de l'entreprise	10 h		Pierre-Michel Le Corre, <i>Professeur</i>
- Complément : Anglais juridique	15 h		Lyndsay Dejean, <i>Professeure</i>
TOTAL UE 2	100 h	18	
TOTAL SEMESTRE 1	142 h	30	

SEMESTRE 2

Matières	Nombres d'heures	ECTS	Nom de l'Enseignant
UE 3 - La gestion de l'après règlement			
- Le juge de l'exécution	20 h	4	Frédéric Kieffer, <i>Avocat</i>
- Le rôle de l'huissier justice	20 h	4	Michel Ercoli, <i>Huissier de justice</i>
- L'appel	6 h	2	Patrick Le Donne, <i>Avocat</i>
TOTAL UE 3	46 h	10	
UE 4 - Travail personnel encadré			
Méthodologie du rapport de stage Stage de 8 semaines minimum Rapport de stage	12 h		Natalie Fricero, <i>Professeure</i>
TOTAL UE 4	12 h	20	
TOTAL SEMESTRE 2	58 h	30	
TOTAL GENERAL DES HEURES D'ENSEIGNEMENT	200 HC (300 HTD)	60	